



Colonel Luc SKRZYNSKI  
Directeur du Service Départemental d'Incendie et  
De Secours du Cantal  
86, Avenue de Conthe  
15000 AURILLAC

Aurillac, le 12 Avril 2022

Stéphane  
SAUTAREL

*Luc*  
Mon Colonel,

**Sénateur  
du Cantal**

*Secrétaire de la  
commission  
des finances*

*Membre de la  
délégation  
à la prospective*

Dans le cadre de mon exercice parlementaire en soutien aux communes du Cantal, j'ai pu récemment rendre visite à Geneviève Marquet et son équipe municipale au Trioulou.

J'ai ainsi pu prendre connaissance de l'ensemble de leurs projets, tant structurels qu'événementiels dans le but de faire du Trioulou une commune à l'attractivité estivale, notamment.

A ce titre, je sollicite toute votre bienveillance et votre attention à la demande de dérogation du 4 avril dernier transmise par la commune du Trioulou quant à sa demande d'autorisation temporaire d'ouverture de la halle communale pour la période du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Septembre, en faisant valoir l'article GN4 du C.C.H permettant d'homologuer les utilisations.

Ayant une utilisation estivale pour des manifestations préparées en amont et en partenariat avec la commune, la halle communale est un outil indispensable à la vie de la commune du Trioulou et à son rayonnement touristique et de proximité.

Étant assuré de votre compréhension et de votre collaboration dans l'intérêt des communes cantaliennes, veuillez agréer, mon Colonel, l'expression de ma considération distinguée.

*Cet espace couvert n'est pas ouvert et  
ne semble présenter aucun danger.  
Comptant sur votre diligence et votre  
discernement.*  
Bien à vous.

Stéphane SAUTAREL